

# FONCTIONNEMENT DU TEMPS DE CANTINE DE 11H45 A 13H45



## Organisation :

Le service de restauration est organisé sous la responsabilité de la commune. Les repas sont confectionnés par **FS Food Concept**. Le gérant en assure toutes les règles d'équilibre alimentaire et d'hygiène exigées par la réglementation. La mairie en délègue l'animation à l'Association.

La direction et la coordination en sont assurées par Mme Alexandra THIZY.

La mairie assure aux enfants accueillis un lieu sécurisé et des repas adaptés et équilibrés à chaque âge. La cantine scolaire est un service facultatif, son but est d'offrir un service de qualité aux enfants de l'école.

Le service cantine se décline en plusieurs objectifs :

- S'assurer que les enfants prennent leurs repas
- Créer les conditions pour que la pause méridienne soit agréable pour tout le monde
- Veiller à la sécurité des enfants
- Veiller à la sécurité alimentaire
- Favoriser l'épanouissement et la socialisation des enfants

## Inscriptions :

Avant toutes réservations, les parents doivent remplir le dossier d'inscription en début d'année avec la fiche de renseignements datée et signée, la fiche d'acceptation des différents règlements, la fiche sanitaire de liaison et la photocopie des vaccins ainsi que l'adhésion annuelle à l'association Familles Rurales.

## Réservation et Règlement

Les inscriptions se font sur le site « portail famille » de l'Association comme celles concernant l'accueil périscolaire. Elles peuvent se faire à la semaine en respectant le délai d'inscription ou à la période. Les inscriptions, les modifications ou annulations pourront se faire une semaine à l'avance soit le LUNDI MIDI pour le lundi de la semaine suivante, le MARDI MIDI pour le mardi de la semaine suivante ....

Pour toute annulation hors délai à la cantine, le prix du repas sera facturé sauf en cas de maladie

Le prix aux familles est fixé par vote en conseil municipal. Celui-ci est de :

4,20€ par repas pour les réservations dans les délais

8,40 € par repas pour les réservations hors délais

Le tarif peut être amené à être modifié en cours d'année. La cantine fera l'objet d'une facturation particulière émise par la mairie et sera réglée directement au trésor public soit par chèque soit par TIPI

## Diffusion des menus

Les menus sont consultables sur le site de la mairie et sur Illiwap ainsi que sur le tableau d'affichage à l'école.

Pour toutes questions concernant les menus, veuillez-vous adresser en mairie.

## Organisation

Les enfants sont pris en charge à 11h45 par les animatrices et sont accompagnés au restaurant scolaire.

Les enfants confiés à l'accueil périscolaire circulent sous la responsabilité des animatrices en empruntant les trottoirs de la rue Antoine Marie Fléchet ;

Aucun enfant ne peut être récupéré au cours des déplacements du groupe.

A l'issue du repas, l'accueil se poursuit soit dans les locaux de l'école, soit au city stade ou encore au stade de foot.

## Règles de vie

Chacun, personnels encadrants comme enfant, doit respecter les règles relatives à la sécurité, à l'hygiène et au savoir-vivre, afin de manger dans une ambiance agréable.

Le temps de repas représente un apprentissage du savoir-vivre, du savoir-être, du respect des aliments et du matériel.

Tout écart de comportements (violence verbale ou physique, insolences, non-respect des locaux, non-respect aux animatrices et aux copains) pourra être sanctionné par un temps de réflexion sur les règles de vie communes et le comportement de l'enfant sera signalé aux parents.

En cas de manquements répétés à ces règles de vie, une exclusion temporaire ou définitive pourra être prononcée.

## Nos partenaires financiers

Le 05 Juin 2023

Signature des Co-Présidentes

ASSOCIATION FAMILLES RURALES

Rue de la Mairie

42140 MARCENOD

Tél. 04.77.20.05.05

SIRET 776 318 610 00016

